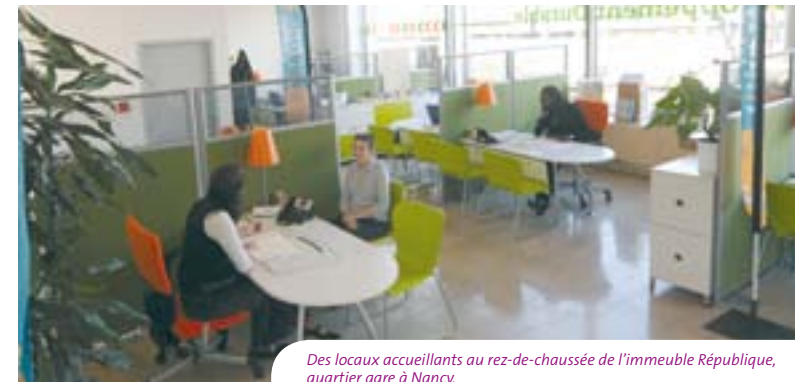




Premier anniversaire pour la Maison de l'Habitat et du Développement durable. Ce nouveau service public offre des réponses personnalisées à toutes les questions des usagers sur l'habitat et le logement.

c'est en complémentarité avec le projet de rénovation urbaine que le grand nancy poursuit la mise en œuvre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre. constructions et réhabilitations témoignent de la politique de la communauté urbaine en faveur des habitants les plus fragiles, alors que la maison de l'habitat et du développement durable rend de nombreux services aux usagers.

MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
UNE PREMIÈRE ANNÉE
TRÈS DYNAMIQUE



Des locaux accueillants au rez-de-chaussée de l'immeuble République, quartier gare à Nancy.

Installée au rez-de-chaussée du bâtiment République, au cœur du quartier gare, la Maison de l'Habitat et du Développement durable a fêté son premier anniversaire en octobre 2010. Véritable guichet unique au service des habitants, cet équipement original facilite les démarches des Grands Nancéiens en répondant à leurs questions liées au logement et au développement durable. Locataires, propriétaires occupants et bailleurs y trouvent des conseils gratuits d'ordre technique, financier ou juridique. La Maison de l'Habitat et du Développement durable a enrichi ses activités en proposant des ateliers thématiques ouverts aux particuliers sur inscription. Depuis son ouverture, la structure a renseigné près de 6 000 visiteurs dans ses locaux.

DES PARTENAIRES SPÉCIALISÉS

Pour des demandes plus complexes, des rendez-vous individuels peuvent être pris auprès des partenaires de la structure qui assurent des permanences tout au long de la semaine. Ainsi, l'Agence locale de l'énergie (ALE) apporte ses conseils pour tous les travaux liés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) instruit les demandes d'aides pour la rénovation des logements. L'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), quant à elle, défend les droits des propriétaires privés. Dernier partenaire en date de la structure, Grand Nancy Habitat est l'une des premières sociétés publiques locales de France dédiées au conseil en matière d'habitat. Créé en décembre 2010, ce nouvel outil permet à tous les habitants

de bénéficier de conseils gratuits pour leurs travaux de réhabilitation. Il intègre les volets administratifs, financiers, techniques et sociaux pour aider à la concrétisation des projets. Grand Nancy Habitat accueille les propriétaires dans ses locaux rue Saint-Dizier à Nancy et tient également des permanences à la Maison de l'Habitat et du Développement durable.



DEVENIR UN PROPRIÉTAIRE ÉCO-RESPONSABLE

Le Grand Nancy a mis en place un dispositif d'aide permettant aux ménages primo-accédants, sous conditions de ressources, de devenir propriétaires d'une maison affichant les caractéristiques de Très haute performance énergétique (THPE) ou Bâtiment basse consommation (BBC). Plusieurs programmes de maisons T4 et T5 sont ainsi disponibles sur la zone Florentin Victor à Nancy, rue du Vieux-Cours à Malzéville, rue Gambetta à Maxéville, rue de la République à Pulnoy, ainsi qu'à Jarville-la-Malgrange. Au total, 29 familles ont bénéficié de ce dispositif.

POLITIQUE DE L'HABITAT AU CŒUR DES ENJEUX DE LA VILLE DURABLE

Cette année encore, la Conférence intercommunale du logement (CIL) s'est réunie à huit reprises en assemblée plénière. Rassemblant plus de 70 participants, elle constitue l'instance de pilotage et de débat sur la politique de l'habitat. De multiples sujets y sont abordés comme les critères de programmation du parc public et privé, la méthodologie d'évaluation des plans locaux d'urbanisme ou encore le

et de l'écologie urbaine. Il s'articule autour de quatre enjeux : la satisfaction des besoins en logements de tous les habitants en proposant une offre quantitative et qualitative diversifiée ; la mise en œuvre de nouvelles formes d'habitat avec les professionnels du secteur pour limiter l'étalement urbain ; la convergence des politiques communautaires au service du développement durable ;

le parc privé se poursuit avec les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Saint-Max et sur le secteur Mac-Mahon, quartier Rives de Meurthe à Nancy. Un nouveau programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat très dégradé et la précarité énergétique a été lancé sur le territoire de l'agglomération. Et une étude pré-opérationnelle est engagée à Tomblaine. Au total, 276 logements privés ont été réhabilités, pour un montant de subventions de 3,3 M€ de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), soit plus de 7 M€ de travaux générés.



relogement dans le cadre du projet de rénovation urbaine. C'est également au sein de la CIL que le 6^e Programme local de l'habitat durable (PLHD) est élaboré en concertation. Depuis trente ans, le Grand Nancy est une agglomération pionnière en matière d'habitat. En imaginant une nouvelle génération de PLH, la Communauté urbaine choisit à nouveau d'innover. Avec son 6^e PLH durable, le Grand Nancy devient ainsi un territoire d'expérimentation nationale pour mettre en œuvre concrètement les décrets du Grenelle de l'Environnement. Ce document stratégique entend intégrer les objectifs de la ville durable

et enfin, la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec l'ensemble des partenaires et la création de nouveaux outils d'observation et d'animation de la politique locale de l'habitat.

DES RÉSULTATS À LA HAUSSE

Dans le cadre de sa sixième année de délégation de compétence des aides à la pierre, le Grand Nancy a engagé la construction de 501 logements à loyer modéré (contre 360 en 2009), pour une dotation annuelle de 1,4 M€. De plus, 131 logements ont bénéficié de l'aide financière à la surcharge foncière, soit 379 000 € de subventions. Les opérations de réhabilitation sur

GENS DU VOYAGE LES AIRES D'ACCUEIL RÉHABILITÉES

En 2010, la Communauté urbaine a poursuivi ses efforts pour offrir un accueil de qualité adapté aux besoins des familles. Ainsi, l'aire de grand passage située sur une partie du parking du Zénith a permis de limiter les stationnements illicites. Sur l'agglomération, deux autres aires d'accueil sont également opérationnelles : Seichamps (10 places) et Manitas de Plata à Maxéville (60 places). Cette dernière apporte globalement satisfaction, grâce notamment au système de télégestion pour contrôler la consommation des fluides et à la présence permanente d'agents d'accueil et d'entretien. Le Grand Nancy a également engagé un programme de restructurations. Les travaux sur l'aire de Tomblaine ont débuté. À sa réouverture à l'automne 2011, sa capacité d'accueil sera de 8 places. Quant à l'aire de Seichamps, la réhabilitation débutera en 2012 et 22 places seront alors disponibles.

Avec son 6^e programme local de l'habitat durable, le Grand Nancy devient un territoire d'expérimentation nationale pour mettre en œuvre concrètement les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

PROJETS URBAINS UNE VISION PARTAGÉE POUR LES PLAINES RIVE DROITE

Le Grand Nancy a engagé une vaste stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération. Garantir la mixité résidentielle, favoriser l'implantation d'entreprises, sauvegarder les espaces naturels ou encore développer les grandes infrastructures de transport... voilà les objectifs de ces opérations d'envergure qui visent à garantir un aménagement cohérent du territoire tout en répondant aux exigences du développement durable. En 2007, une étude réalisée par l'Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN) a recensé un total de 1 014 ha de potentiel foncier répartis sur 159 sites. Avec l'évolution des projets, ces périmètres à enjeux sont en cours d'actualisation, grâce notamment à un partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine.

À L'EST DE L'AGGLOMÉRATION

Parmi ces sites, le territoire Plaines Rive Droite, sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Seichamps, Tomblaine, Saulxures-lès-Nancy, Pulnoy, Art-sur-Meurthe, Dommartemont et Nancy, constitue la plus importante réserve foncière.

Les enjeux de ce vaste projet sont multiples : assurer la continuité de la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité, créer des espaces de loisirs, réaliser un réseau de liaisons douces et favoriser l'émergence d'une agriculture périurbaine ; assurer une mixité fonctionnelle et sociale en mêlant activités commerciales, bureaux, services et logements ; garantir la cohésion sociale en proposant une offre résidentielle diversifiée ; renforcer l'attractivité des grands équipements

comme le stade Marcel Picot ou le futur aéroport du Grand Nancy à Tomblaine ; organiser la mobilité et l'accessibilité avec la réalisation des infrastructures de transports.

TRAME VERTE ET BLEUE

Le schéma directeur établi sur une emprise d'environ 170 ha propose notamment de renforcer les activités économiques de la Porte Verte et de développer une zone réservée à l'habitat. Au cœur du projet, la trame verte et bleue regroupera autour d'elle de multiples usages. Pour en financer les équipements, un programme d'aménagement concerté a été acté en conseil communautaire, en novembre 2010, pour un coût prévisionnel estimé à 10,2 M€ HT.

Il comprend les travaux d'aménagement paysager des équipements sportifs et de détente, la réalisation de chemins pour les piétons et les cyclistes et l'intégration des ouvrages hydrauliques programmés pour lutter contre les inondations et les pollutions. Pour engager la phase opérationnelle du projet, une procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée. Enfin, une charte d'objectifs de développement durable servira de cadre de référence pour l'ensemble des opérations.

RÉVISION DU SECTEUR SAUVEGARDÉ LA MISE EN VALEUR DU CENTRE DE NANCY

Depuis 2007, le Grand Nancy a mené plusieurs études visant à mieux valoriser son cœur d'agglomération pour en renforcer l'attractivité. Après les conclusions des expertises préalables précisant les enjeux et les objectifs du projet, la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur a été demandée officiellement à l'État au début de l'année 2010.

PLANS LOCAUX D'URBANISME POUR DES PROJETS URBAINS DURABLES

Harmonisation des dispositions réglementaires et intégration des grands axes des politiques communautaires comme le Plan local de l'habitat, le Plan de déplacements urbains ou l'Agenda 21, tels sont les objectifs de la transformation des Plans d'occupation des sols en Plans locaux d'urbanisme (PLU).

En 2010, les communes de Heillecourt, Laneuveville-devant-Nancy et Laxou ont rejoint 16 autres communes de l'agglomération dans cette démarche. Afin d'anticiper les orientations de la loi Grenelle 2, les différents PLU s'engagent sur des enjeux communs : la maîtrise de la consommation de l'espace, le renouvellement de la ville sur elle-même, la promotion des énergies nouvelles et la préservation de la biodiversité.

PATRIMOINE NATUREL VERS UNE ÉCOLOGIE URBAINE

Dans le cadre du Plan Paysage et de l'Agenda 21, le Grand Nancy a entamé en 2008 des études spécifiques sur les îles du Foulon et de l'Encensoir à Tomblaine, ainsi que sur le vallon de Bosserville à Art-sur-Meurthe. Après la réalisation de diagnostics et de relevés écologiques, des stratégies de préservation et de valorisation de ces sites sont en cours d'élaboration.

